

VISIONMED GROUP

Société Anonyme

112, avenue Kléber
75116 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale extraordinaire du 25 juillet 2018 -
Résolution n°1

VISIOMED GROUP

Société Anonyme
112, avenue Kléber
75116 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale extraordinaire du 25 juillet 2018 - Résolution n°1

A l'assemblée générale de Visiomed Group,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, jusqu'au 31 décembre 2018, tous pouvoirs pour réaliser toute réduction de capital par apurement des pertes de la Société telles qu'elles ressortent des derniers comptes approuvés par les actionnaires de la Société lors de la dernière assemblée générale précédant la date de réalisation de la réduction de capital, par voie de réduction de la valeur nominale des actions composant le capital social, étant précisé que le montant de la réduction de capital sera celui résultant de la réduction de la valeur nominale d'une action à 0,10 €.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital envisagée ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société par réduction de la valeur nominale des actions composant le capital social pour atteindre une valeur nominale de 0,1 euro par action.

Paris-La Défense, le 6 juillet 2018

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Albert AIDAN

A large, stylized handwritten signature in blue ink is written over the printed name 'Albert AIDAN' and extends upwards and to the right, crossing over the text 'Deloitte & Associés'.